



PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 5 juin 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 19 h 03, les membres du Conseil municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 1er juin 2026, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, par Madame Sophie KERNEN, maire d'AURONS.

Étaient présent(e)s :

Mmes Laetitia BAUDOT - Magali BERGUES - Sophie KERNEN - Manon MEYER - Caroline ROLLIN
MM. Daniel BOCCA - Dominique BONELLI - Sylvain GONDRY - Ugo MUCCIO - Roger OUIILLASTRE

Étaient absent(e)s et excusé(e)s :

- Yana GONDOVA, procuration donnée à Dominique BONELLI ;
- Marc BELLUAU, procuration donnée à Sylvain GONDRY ;
- Stéphane ROLLIN, procuration donnée à Caroline ROLLIN ;
- Aurore PIETTE, procuration donnée à Laetitia BAUDOT.

Était absente et excusée non représentée : Emilie FRUTOSO-BERTERO.

M. Daniel BOCCA est désigné secrétaire de séance (cf. article L. 2121-15 du CGCT) et procède à l'appel de tous les membres du Conseil municipal.

Le quorum est atteint et la feuille de présence est signée.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Mme Sophie KERNEN, la séance est ouverte à 19 h 08.

1) Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2026

Débats et interventions

Mme Sophie KERNEN informe le Conseil d'une nouvelle méthodologie de travail sous forme de « navette », intégrant des rédactions de différentes couleurs permettant une identification plus aisée des demandes de modification et des modifications successives.

Intervention de M. Dominique BONELLI, qui se déclare satisfait :

- de la méthodologie mise en œuvre ;
- de la prise en compte d'une partie des remarques formulées par l'opposition.

M. Dominique BONELLI regrette :

- l'absence de précisions complémentaires relatives à la délibération concernant le bail de chasse ;
- que les remarques formulées lors des questions du public n'aient pas été intégrées, avec des précisions sur l'identité ou l'activité des personnes ayant posé ces questions.

- que l'intervention est celle du directeur technique de la Fédération de la Chasse qui se trouve être dans le public.

Mme Sophie KERNEN précise qu'à l'avenir, la phase des questions du public, qui ne fait pas partie intégrante du Conseil municipal, ne sera ni enregistrée ni filmée pour des motifs liés au droit à l'image et au droit à l'enregistrement des personnes présentes.

Vote :

L'adoption du procès-verbal est mise aux voix.

- Pour : 12 voix ;
- Abstentions : 2 voix (D. BONELLI et Y. GONDOVA).

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 est adopté à la majorité.

2) Élection des délégués de la commune dans le cadre des élections sénatoriales

Mme Sophie KERNEN précise que le vote des « grands électeurs » pour les élections sénatoriales est prévu le dimanche 27 septembre prochain.

Dans le cadre de cette élection, chaque commune doit désigner des délégués titulaires et suppléants, dont le nombre varie en fonction de la taille de la commune. Pour Aurons, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants doivent être élus. Ces délégués sont élus parmi les membres du Conseil municipal.

Aussi, toutes les communes doivent obligatoirement organiser un Conseil municipal le 5 juin 2026 et transmettre les déclarations de candidature auprès des services du représentant de l'État entre le lundi 7 septembre 2026 et le vendredi 11 septembre 2026 à 18 heures.

L'élection se tient selon les modalités prévues par les textes, avec la désignation de quatre scrutateurs en charge participer aux opérations de dépouillement :

- Les deux conseillers les plus anciens : Roger OUIILLASTRE et Dominique BONELLI, (Daniel BOCCA étant secrétaire de séance)
- Les deux conseillers les plus jeunes : Manon MEYER et Ugo MUCCIO

Chacun des trois postes de délégué titulaire et de délégué suppléant fait l'objet d'un vote distinct.

A / ELECTON DES DELEGUES TITULAIRES

1^{er} délégué titulaire

2 candidats : Sophie KERNEN et Dominique BONELLI

- Sophie KERNEN : 12 voix
- Dominique BONELLI : 2 voix

Mme Sophie KERNEN est élue déléguée titulaire

2^{ème} délégué titulaire

2 candidats : Daniel BOCCA et Dominique BONELLI

- Daniel BOCCA : 12 voix
- Dominique BONELLI : 2 voix

M. Daniel BOCCA est élu délégué titulaire

3^{ème} délégué titulaire

2 candidats : Magali BERGUES et Dominique BONELLI

- Magali BERGUES : 12 voix
- Dominique BONELLI : 2 voix

Mme Magali BERGUES est élue déléguée titulaire

B / ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

1^{er} délégué suppléant

1 candidat : Marc BELLUAU

- Marc BELLUAU: 12 voix pour et 2 bulletins blancs
M. Marc BELLUAU est élu délégué suppléant

2^{ème} délégué suppléant

1 candidat : Manon MEYER

- Manon MEYER: 12 voix pour et 2 bulletins blancs
Mme Manon MEYER est élue déléguée suppléante

3^{ème} délégué suppléant

1 candidat : Laetitia BAUDOT

- Laetitia BAUDOT : 12 voix pour et 2 bulletins blancs
Mme Laetitia BAUDOT est élue déléguée suppléante

Les conseillers municipaux Stephane ROLLIN et Aurore PIETTE intègrent simultanément le conseil municipal à 19h30.

3) Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Depuis la réforme applicable aux élections municipales de 2026, les règles de constitution de la commission de contrôle des listes électorales ont changé.

Le préfet désigne les membres de la commission à partir d'une liste établie par le maire selon l'ordre du tableau du conseil municipal. Il s'agit d'un arrêté préfectoral et non d'une délibération.

Pour AURONS, le préfet devra désigner trois conseillers issus de la majorité et deux conseillers issus de l'opposition.

Sont exclus de cette liste, conformément à la réglementation : le maire, les adjoints ainsi que les éventuels conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation relative aux opérations électorales.

Mme Sophie KERNEN contactera donc les conseillers municipaux afin d'établir une proposition de liste.

La délibération inscrite à l'ordre du jour est par conséquent ajournée.

4) Désignation d'un correspondant sécurité-incendie

Il s'agit de désigner un correspondant incendie et secours chargé du suivi de cette thématique au sein de la commune.

M. Marc BELLUAU est candidat.

La désignation du correspondant sécurité-incendie est mise au vote

- Vote : 14 voix pour.
M. Marc BELLUAU est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés, correspondant incendie et secours.

5) Remboursement des frais de représentation de l'ancien maire démissionnaire André BERTERO

Ces frais de représentation (2 000 €) ont été approuvés par délibération 2025-03 du Conseil municipal en mars 2025.

La démission de M. André BERTERO a été acceptée par la préfecture le 22 juillet 2025.

L'Agence technique départementale des Bouches-du-Rhône indique que cette somme, à hauteur de 887,67€, au prorata de la période du 23 juillet au 31 décembre 2025 constitue un indu et doit être remboursée.

M. Dominique BONELLI demande des explications sur les modalités de remboursement et, plus particulièrement, sur l'application d'un prorata.

Monsieur Bonelli prend la parole pour préciser le sens de son vote. Il indique qu'il vote cette délibération de manière purement objective, au regard des explications techniques fournies et du courrier de l'ATD 13.

L'adoption de cette délibération est mise aux voix.

- Vote : 14 voix pour.

La délibération relative au remboursement des frais de représentation de l'ancien maire est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Emilie FRUTOSO-BERTERO, absente, excusée, non représentée, n'a pas pris part au vote.

6) Subventions versées aux associations

Mme Sophie KERNEN précise que les montants proposés correspondent aux sommes versées les années précédentes.

- Donneurs de sang Bénévoles : 100 euros
- Fraternité Salonnaise : 300 euros
- Association Alliage (accompagnement gériatrique) : 178 euros
- Association LA CHAMADE (maison pour enfants) à AURONS : 500 euros
- Association Jardins Partagés : 400 euros

Mme Sophie KERNEN précise la situation de 2 associations :

- Les Ch'Animaux : il est prévu de verser 80,00 euros à cette association qui vient de se constituer durant l'année 2026. La subvention pourra être revue les années prochaines en fonction de l'activité effective de cette association.
- Préservons aurons : cette association n'a pas souhaité bénéficier d'une subvention compte tenu de la situation financière difficile de la commune (80€ votée en 2025).

M. Dominique BONELLI estime que la subvention attribuée à l'association « Ch'Animaux » n'est pas suffisamment importante pour lui permettre d'agir efficacement sur la problématique de la reproduction des chats errants.

L'adoption de cette délibération est mise aux voix.

M. Roger OUIILLASTRE ne prend pas part au vote, étant le président de l'association des Jardins Partagés et sort de la salle.

- Vote : 13 voix pour, 1 abstention (R. Ouillastre)

La délibération relative à l'attribution des subventions est adoptée à la majorité.

Informations générales

I / Intervention de Sophie KERNEN

A / Les transports

Suite à plusieurs échanges et réunions avec la direction des transports de la Métropole, il a notamment été acté :

- Le changement du bassin de transport de Mallemort vers celui de Salon-Pélessanne, considéré comme le bassin naturel de la commune ;
- Une amélioration significative des transports scolaires et non scolaires, avec une augmentation des fréquences ;
- La possibilité de mettre en place un service de transport à la demande pour le quartier du Sonnailler.

Une information détaillée sera communiquée aux Auronnais dès que possible.

B / Le recours électoral

Un recours a été introduit par des membres de la liste « Aurons c'est vous ».

À l'issue de l'audience du 28 mai 2026, le tribunal administratif de Marseille a rendu un jugement annulant les dernières élections municipales.

Le motif retenu repose sur une publication Facebook considérée comme litigieuse, alors même qu'aucun membre des listes candidates n'y intervient directement.

Un appel peut être formé dans un délai d'un mois.

Cet appel, s'il est exercé, est suspensif : le Conseil municipal demeure donc en fonctions jusqu'à la décision du Conseil d'État.

Les membres de la majorité poursuivent leur action avec la même motivation.

II / Intervention de Roger OUILASTRE

L'Office de tourisme a prévu d'organiser des visites du village les 30 juin et 30 juillet, d'une durée d'une heure chacune.

Une visite spécifique destinée aux membres du Conseil municipal et aux Auronais sera organisée le jeudi 18 juin à 18 heures, avec rendez-vous devant la mairie.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49

Le secrétaire de séance,



Daniel BOCCA

La Maire d'AURONS,



Sophie KERNEN

